

Volontariat international de la Francophonie

Présentation :

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sa Secrétaire générale, Michaëlle Jean, accordent la plus grande attention à la jeunesse, qui constitue l'avenir de la francophonie, tout comme celui de ses Etats et gouvernements membres. Une grande partie de la programmation de l'OIF est donc orientée vers ce public, et notamment celui des jeunes femmes.

Parmi les programmes concernés, celui de « volontariat international de la Francophonie (VIF) », offre aux jeunes ressortissants des Etats membres, âgés de 21 à 34 ans, la possibilité de mettre leurs savoir-faire et savoir-être au service d'un projet de développement ou d'une structure francophone engagée, tout en leur permettant de vivre une expérience de mobilité internationale dans le large espace géographique et culturel de la francophonie.

Domaines de l'influence et de la solidarité francophones :

- promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Durée : Un an

Profil recherché :

Un Volontaire international de la Francophonie « ViF » est un jeune diplômé, homme ou femme, qui a acquis dans le cadre de ses études des compétences avérées dans son domaine de formation. Il est animé d'un désir d'apprentissage et de partage. Il doit faire preuve d'ouverture, de capacités d'adaptation et d'autonomie.

Effectif : 50 postes

Modalités financières :

Parce qu'il est bénévole à plein temps, le volontaire n'est pas soumis aux règles sur le droit du travail de l'Organisation internationale de la Francophonie mais il perçoit une indemnité mensuelle de subsistance. Celle-ci lui permet de se loger et de vivre décemment sur son lieu d'affectation. Il bénéficie également d'une assurance santé, d'une assurance rapatriement sanitaire et d'une responsabilité civile « vie privée ».

Pour plus d'informations : <http://www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html>